

RAPPORT N° 05/1-43
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS INFORMATIQUES
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

Aux termes de l'Article L1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens du domaine public des communes sont inaliénables et imprescriptibles et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclarés. Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels informatiques hors d'usage, répertoriés en annexe je vous demande :

- 1) de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels répertoriés en annexe ;
- 2) d'approuver leur mise à la réforme ;
- 3) de m'autoriser :
 - à les mettre au rebut,
 - soit à les céder à titre gratuit ou onéreux après publicité préalable,
 - soit à en faire don à une association poursuivant un but d'intérêt général (en pareil cas, une Délibération distincte fixera le(s) bénéficiaire(s) de la cession à titre gratuit).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 05/1-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 11 Mars 2005

OBJET

**MISE A LA REFORME DE MATERIELS INFORMATIQUES
HORS D'USAGE OU OBSOLETES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-43 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune des matériels informatiques hors d'usage ou obsolètes répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

Approuve la mise à la réforme de ces matériels.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut conformément à la réglementation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis le 18 MAR. 2005

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA


**Mise à la réforme
de matériels informatiques hors d'usage ou obsolètes**

N°	MATERIELS	MARQUE	MODEL	SERIE
1	ECRAN	IBM	G52	55-DP
2	ECRAN	IBM	E54	04N7618
3	ECRAN	IBM	G54	55-FWFD7
4	UNITE CENTRALE	ZENITH	Z-STATION EL	5710100039
5	UNITE CENTRALE	ZENITH	Z-STATION GT	2878500054
6	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8744BK526835
7	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8813BNT40111
8	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8744BK526915
9	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8744BK527927
10	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8744BK526972
11	UNITE CENTRALE	COMPAQ	DESKPRO	8744BK526973
12	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	522VVD
13	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	55699G8
14	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522WND
15	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	55699G4
16	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522AHT
17	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522VTZ
18	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522VTL
19	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522ANK
20	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	5522BLG
21	UNITE CENTRALE	IBM	300 GL	55699B3
22	IMPRIMANTE	EPSON	STYLUS COLOR ESC P2	1RVE094083
23	IMPRIMANTE	HP	DESKJET 890C	SG88R1H03K
24	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 5P	NLFB061347
25	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 6P	NLCB273434
26	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 6P	NLBB080922
27	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 6P	NLBB143666
28	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 2100	FRCJ009972
29	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 1100	FRHR719067
30	IMPRIMANTE	HP	LASERJET 6P	3126